

rial qui ordonna de faire une statue de la mère de Kin Mi-ti et qui même, pour qu'il n'y eût aucune confusion possible, prescrivit de mettre sur la statue quelques mots établissant son identité; Kin Mi-ti savait donc bien que c'était devant l'image de sa mère qu'il se prosternait, et, en le faisant, il ne pratiquait point un culte étranger. Quant à la statue d'or du roi de Hieou-tch'ou, père de Kin Mi-ti, il est possible qu'elle ait été une statue bouddhique, mais c'est là une simple supposition qui ne peut prétendre à être admise comme un fait historique.

Deuxième registre de la figure 76.

Scène 1 (cf. fig. 1205, en bas à droite. Voyez l'explication de cette scène dans les *addenda* placés après la page 280). — Deux hommes debout face à face ; entre eux, un personnage fort indistinct au-dessus duquel est un cartouche portant les mots 三州○人也.

Scène 2 (cf. fig. 1200, en bas à gauche ; d'après le *Kin che ts'ouei pien*). — Un passage du *Seou chen ki*¹ 搜神記 nous donne l'explication de cette scène : « Le vénérable Yang Po-yong 楊公伯雍 était originaire de la sous-préfecture de Lo-yang ; il exerçait d'abord le métier de colporteur ; il était animé d'une piété filiale intense ; son père et sa mère étant morts, il les enterra sur la montagne Woutchong 無終, puis il établit (auprès de la tombe) sa demeure ; la montagne était haute de quatre-vingts li ; au sommet il n'y avait point d'eau ; le vénérable (Yang) allait puiser de l'eau qu'il offrait comme boisson gratuite (yi ts'iang) au sommet de la côte ; les passants en buvaient tous ; au bout de trois ans, un homme vint en boire et donna (à Yang) un boisseau de cailloux ; il lui recommanda de se rendre dans un bon terrain de (la sous-préfecture de) Kao-p'ing² et, dans un endroit pierreux, de semer ces cailloux ; il lui dit que du jade se produirait là. Comme le vénérable Yang n'était point

1. Ce texte ne se trouve pas dans l'édition du *Seou chen ki* qui fait partie du *Han wei ts'ong chou* ; mais il figure dans l'édition lithographique du *Seou chen ki* publiée à

Chang-haï en 1911 (chap. XI, p. 9 r^o-v^o).

2. Au sud-ouest de la sous-préfecture de Tseou 鄒 (préf. de Yen-tcheou, prov. de Chan-tong).